



SCIENCES

Les manœuvres opaques du financement de la recherche

En présentant un rapport tronqué, l'Agence nationale de la recherche a fait limoger le patron d'une grande institution.

DAMIEN MASCRET [@dmascret](#)

RECHERCHE Le 13 janvier dernier, le chercheur Georges Dagher, patron de l'infrastructure nationale Biobanques, rencontre le PDG de son organisme de rattachement, l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Yves Lévy lui annonce qu'il est démis de ses fonctions, avec effet immédiat. « Il ajoute que mon adjointe assurera l'intérim en attendant la nomination de mon successeur. Comme s'il y avait une urgence à m'éloigner ! », raconte au Figaro Georges Dagher, encore sonné par cette annonce brutale.

Le coup est rude pour celui qui, de l'avis général, a transformé un enchevêtrement d'initiatives locales, près d'une centaine de centres de ressources biologiques (CRB) sur le territoire national, en un véritable « nœud français » internationalement reconnu. Biobanques joue un rôle majeur dans la recherche, puisqu'elle est chargée de soutenir l'activité des banques d'échantillons biologiques en facilitant leur accès aux chercheurs qui en ont besoin. Biobanques est également connectée aux deux grands réseaux paneuropéens de biobanques : le BBMRI-ERIC pour les échantillons biologiques, et le Merri pour les micro-organismes. Plus de 5,5 millions d'échantillons biologiques sont ainsi disponibles. L'infrastructure joue aussi un

rôle moteur dans la standardisation d'un haut niveau de qualité des procédures utilisées par les banques. Indispensable pour participer aux grands essais internationaux.

Que s'est-il passé ? L'affaire semble tellement grave que Georges Dagher a été démis sur-le-champ le 13 janvier, alors qu'aucune communication officielle n'est faite par son employeur, ni même signalé sur le site Internet de Biobanques.

Lorsque Georges Dagher est débarqué, tout se déroule depuis déjà plusieurs semaines dans les coulisses des institutions de recherche. Comme les autres infrastructures financées par le programme d'investissements d'avenir lancé en 2010, Biobanques a été l'objet d'une évaluation pilotée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) à la demande du Commissariat général à l'investissement (CGI). L'ANR s'est reposée sur l'avis d'un jury d'experts internationaux pour formuler ses propositions. Du moins, en théorie. La réalité est moins transparente, comme le révèle aujourd'hui *Le Figaro*.

La manœuvre commence le 21 novembre 2016. Par un courrier que *Le Figaro* a pu consulter, le directeur de l'ANR, Michaël Matlosz, informe Yves Lévy de l'avis émis par son organisme sur Biobanques : « Le comité de pilotage constate l'échec de l'infrastructure qui n'a pas réussi à entraîner une dynamique des centres de ressource »



ces biologiques, en dépit des moyens importants mis à sa disposition ». Il précise également que « le comité de pilotage demande à l'ANR de suspendre tout versement jusqu'à nouvel ordre ».

La lettre cite des extraits du rapport du jury international qui semblent sans appel : « Le jury d'évaluation à mi-parcours a jugé que l'activité de l'infrastructure Bio-

“Le comité de pilotage constate l'échec de Biobanques qui n'a pas réussi à entraîner une dynamique des centres de ressources biologiques, en dépit des moyens importants mis à sa disposition”

EXTRAIT D'UN COURRIER DE MICHAEL MATLOSZ, DIRECTEUR DE L'ANR, ADRESSÉ À YVES LÉVY, PDG DE L'INSERM

banques est modeste et peu lisible, en dessous des attentes et sans rapport avec l'effort financier consenti. » Ou encore : « Le seul crédit accordé à l'infrastructure a concerné la mise en place d'une action de normalisation des critères de qualité. » Aucune de ces deux sentences ne figure dans la version du rapport d'experts que nous avons pu consulter.

Malgré les demandes répétées de Georges Dagher, ce rapport censé le mettre en cause reste confidentiel et il n'y a pas accès. « Les rapports d'expertises de l'évaluation à mi-parcours des infrastructures de recherche en biologie-santé ne sont pas rendus publics. Nous ne sommes donc pas en mesure de les communiquer », répondait l'ANR le 21 février, sollicité par *Le Figaro*. Silence également du côté du CGI. L'Inserm explique ne pas avoir reçu ce document et ajoute : « C'est le cas pour cette infrastructure comme pour toutes les autres. »

Problème : la version du rapport consultée par *Le Figaro* est globalement positive sur la gouvernance de Biobanques, contrairement à ce que laisse penser le résumé fourni par l'ANR.

Dès le 6 janvier, le sort de Georges Dagher était pourtant scellé. Le patron de l'Inserm adressait en effet une lettre à des membres du conseil de gouvernance pour leur annoncer : « L'Inserm, établissement coordinateur, désignera un nouveau coordinateur dont le nom vous sera communiqué ultérieurement, en remplacement de M. Georges Dagher, qui cessera ses fonctions le 13 janvier 2017. » Contacté par *Le Figaro*, l'Inserm confirme le limogeage mais explique ne pas avoir communiqué parce que, « afin de convaincre l'ANR de poursuivre le projet, l'Inserm devait apporter une réponse institutionnelle proposant un autre schéma de gouvernance. L'Inserm

attend le retour de l'ANR sur sa proposition. Le process est en cours. »

« Est-ce parce qu'il reste à ce jour plus de 6 millions d'euros dans les caisses de l'infrastructure que certains souhaitent procéder en toute discrétion ? », se demande Georges Dagher. L'homme est en tout cas serein et considère avoir rempli sa mission. « Georges Dagher est d'une honnêteté intellectuelle sans faille, il a accompli un travail colossal », témoigne le Pr Paul Hofman, directeur de la biobanque du CHU de Nice. Le médecin et chercheur niçois l'a côtoyé au sein du comité de coordination de Biobanques. « Il fallait quelque'un de son envergure, ajoute-t-il, pour parvenir à fédérer des centres d'une grande hétérogénéité dirigés par des gens d'origines très diverses. »

Quant aux membres du jury international qui a évalué Biobanques, plusieurs s'indignent de l'utilisation déformée par l'ANR du travail qu'ils ont effectué. Contactée par *Le Figaro*, la présidente du jury, la Pr Susan Wallace (Université de Leicester, Royaume-Uni), explique : « Malheureusement, en raison de l'accord de confidentialité que j'ai signé avec l'ANR, je ne suis pas libre de discuter de cela avec vous. Cependant, je suis heureuse que vous fassiez une enquête sur cette affaire et j'espère sincèrement que vous pourrez persuader l'ANR de vous fournir une copie du rapport que notre comité leur a soumis sur Biobanques. » ■



JOEL PHILIPPON/PHOTOPQR/LE PROGRES

Biobanques est chargée de soutenir l'activité des banques d'échantillons biologiques en facilitant leur accès aux chercheurs.